



Amendements

Règlement Arbitrage Auvergne Rhône Alpes

Expérimentation règlement par virement des notes de frais arbitrage

Vote n°1

- Validation de ce mode de règlement
- Extension aux niveaux 1ère division et 2ème division
- Extension sur les matchs jeune ligue avec arbitrage sur désignation

Pour les 2 extensions, si validées par l'AG, les clubs souhaitant continuer à régler par chèque devront se signaler à la CTA avant le début de la 1ère journée de championnat.

Pour les clubs déjà soumis au paiement par virement, les clubs souhaitant régler par chèque devront se signaler à la CTA avant le début de la 1ère journée.

L'option de paiement par chèque est valable pour l'ensemble des équipes du club.

Le règlement par chèque devra être effectué au plus tard 8 jours après la réception de la note de frais et de l'ensemble des justificatifs fournis par l'arbitre par courriel.

Aucun paiement n'est autorisé en amont du match

Indemnités de frais de déplacement : frais kilométriques

Vote n°2

Motivation :

- Augmentation du prix des carburants depuis la fixation du montant de ces indemnités (2018)
- Harmonisation avec le niveau fédéral sachant les déplacements plus courts au niveau territorial
- Demande insistante du corps arbitral depuis 2 saisons – afin de conserver le vivier « arbitres » actuel et de ne pas freiner les candidats notamment au niveau T3

Actuellement

CHAMPIONNATS	INDEMNITES MATCH	INDEMNITES KM
National 2 Féminin	80 euros	FRAIS REELS
National 3 Masculin	80 euros	Cf doc CNA frais réels
Moins de 18 CF M et F	30 euros	
National 3 AURA Féminin	75 euros	
PRENATIONAL Masculin	75 euros	
PRENATIONAL Féminin	65 euros	0,40 euro du km
EXCELLENCE	65 euros	1 seul véhicule sauf situation décrite au verso
HONNEUR	55 euros	
DIVISION AURA	32 euros	
Moins de 17 ans	30 euros	
Moins de 16 ans		0,40 euro du km par arbitre
Moins de 15 ans	25 euros	



Modifications

A l'instar du niveau fédéral, application des frais réels selon les modalités suivantes :

- Déplacement en véhicule remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur, plafonné à 5 CV ;

Au titre de la saison 2023-2024, barème fiscal en vigueur :

3CV et moins	d x 0,529
4 CV	d x 0,606
5 CV	d x 0,636
6 CV	d x 0,665
7 CV et plus	d x 0,697

ATTENTION

- Les modalités de calcul ne changent pas : 1 seul véhicule à partir d'un point de rendez-vous
- Évolution sur la saison 2024-2025, plafonnement à 6 CV
- Évolution sur la saison 2025-2026, plafonnement à 7 CV
- Règle applicable à l'ensemble des matchs désignés par la CTA (hors délégation fédérale), donc jeunes et adultes

Indemnités de frais de déplacement : frais de péage

Vote n°3

Frais de péage plafonnés à 50 % arrondi à l'euro le plus près si le nombre de kilomètres parcourus sur autoroute est supérieur à la moitié du kilométrage total du déplacement, si inférieur ou égal à 50 %, plafonnement à 25 %

Les frais de péage sont pris en compte uniquement à partir du point de rendez-vous.



Indemnités de frais arbitrage niveaux 1ère et 2ème division

Vote n°4

Motivations :

- Depuis la fusion, ces frais n'ont pas évolué
- Ne pas freiner les bonnes volontés
- Favoriser la reconstitution d'un vivier d'arbitres T3
- Être adaptés par rapport aux niveaux Ligue et fédéral

Proposition d'une évolution sur 2 saisons :

- Actuellement 32 €
- Saison 2023-2024, +5€ soit 37 €
- Saison 2024-2025, +5€ soit 42 €

Indemnités de frais d'accompagnement

Vote n°5

Motivations :

- Actuellement 4 niveaux d'indemnité
- Adapter l'indemnité par rapport à l'investissement réclamé
- Adapter l'indemnité par rapport au niveau fédéral
- Favoriser la reconstitution d'un vivier accompagnateur
- Réduire l'écart avec les indemnités pour frais arbitrage, pour inciter les accompagnateurs-arbitres à ne pas se détourner de la fonction d'accompagnateur (plus de contraintes, moins bien indemnisé)

La CTA mettra en place, 3 niveaux d'accompagnement :

- Sécurisé
- Simplifié
- Complet

D'où 3 niveaux d'indemnisation

- Sécurisé – 30 €
- Simplifié – 45 €
- Complet – 60 €

Actuellement :

	INDEMNITES MATCH	INDEMNITE KM
JA T1 – T2 - T3	50 €	
JAJ sur -15/-16	40 €	
JAJ sur -17/-18 CF	50 €	0,40 €
Accompagnement simple JA	15 €	